

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE SAONE
Commune de VREGILLE

PROCES VERBAL
de la réunion du conseil municipal
du 6 novembre 2014

Approuvé le 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	10
Date de la convocation :	1 ^{er} novembre 2014
Date de l'affichage :	8 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le 6 novembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

Présents : M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BIGONVILLE Fabrice, Mme GIRARD Dominique, Mme BOLE Danièle, Mme CARRY Christine M. PAILLARD Marc-Antoine, Mme PAILLARD Carole, M. MARTINEZ John,

Absent excusé : M. BARTHELEMY Maxime,

M. LAVIEZ Gilles a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2014
- 2° - Validation du règlement d'assainissement collectif et du contrat d'abonnement au service de collecte.
- 3° - Assiette et destination des coupes 2015
- 4° - Examen des devis pour les différents postes d'électricité
- 5° - Nouveau devis pour mur du cimetière
- 6° - Convention avec la CCVM pour chemin de randonnée dans les Grands Bugnoz
- 7° - Questions diverses.

1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2014 :

Un exemplaire du procès-verbal ayant été diffusé à chaque conseiller et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2° - Validation du règlement d'assainissement collectif et du contrat d'abonnement au service de collecte.

Un nouveau modèle du règlement d'assainissement collectif et du contrat d'abonnement au service de collecte a été élaboré. Après son examen approfondi, il est validé à l'unanimité. Il sera diffusé à l'ensemble des habitants raccordés au réseau collectif et un délai de deux ans à compter de sa date de mise en service est accordé pour la mise aux normes des installations privées (suppression des fosses septiques) soit novembre 2015. Le service d'assainissement collectif de notre commune est composé du maire, des deux adjoints (Mrs MEILLER et LAVIEZ) et de M. BIGONVILLE.

3° - Assiette et destination des coupes 2015 :

Gilles LAVIEZ, délégué à la gestion de la forêt présente le projet proposé par l'ONF et qui respecte le plan d'aménagement pluriannuel.

Le conseil municipal approuve l'assiette des coupes pour l'exercice 2015 dans les parcelles 5Af, 20, 24, 13r, 14r et 8x,

Décide

1° de vendre sur pied par les soins de l'ONF :

a) En bloc les produits des parcelles 8Rx, 20 et 24

b) En futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 13r, 14r et 5Af

2° - de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 13r, 14r et 5Af aux conditions détaillées.

Les trois garants responsables de l'exploitation de l'affouage sont Mrs BIGONVILLE Fabrice, PAILLARD Marc Antoine et MARTINEZ John.

4° - Examen des devis pour les différents postes d'électricité

L'entreprise VOIRIN DENOIX, à notre demande, a fourni des devis pour plusieurs installations électriques dans la commune :

1° - Aménagement de la place pour installation du chapiteau : 1621,20 €

2° - Installation d'un système de micro coupure de nuit pour les 2 projecteurs de l'église : 259.20 €

3° - Installation de 2 prises dans le couloir de la mairie : 360 €

Après les avoir examinés, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de ces travaux et valide les devis de l'entreprise VOIRIN DENOIX.

5° - Nouveau devis pour mur du cimetière

Après avoir beaucoup tergiversé sur le projet de réalisation du mur d'enceinte du nouveau cimetière et après avoir examiné les différents devis proposés par l'entreprise SEGUIN, une décision définitive est prise de faire construire un mur en agglos sur une hauteur de 1,80 m recouvert de couvertines sur la totalité du périmètre. Pour cela, d'autres devis seront demandés pour respecter la réglementation.

6° - Convention avec la CCVM pour chemin de randonnée dans les Grands Bugnoz

Le maire indique que la Communauté de Communes du Val Marnaysien souhaite créer un itinéraire de randonnée dont une partie traverse une parcelle, propriété de la commune, dans la forêt des Grands Bugnoz sur le territoire de la commune de MONCLEY. Elle sollicite la signature d'une convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur l'itinéraire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

7° - Questions diverses.

Un tour de table est réalisé. Aucune remarque ou question n'est soulevée.

A 22 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 8 novembre 2014

La secrétaire

Le maire

Patrick MEILLER

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents